

# Port de Toulon

MAJORITÉ GÉNÉRALE

Conformément à l'Ordre de Monsieur le Préfet maritime,

Il est ordonné à M.  
le Capitaine de Vaisseau de  
Péralo (François de Paul. marié)  
de quitter le commandement du  
Vaisseau l'Impérial & de  
continuer ses services à terre

Enregistré aux  
Archives

Enregistré aux  
Archives  
Général

Le présent sera enregistré aux Recours & aux Arrêts.

Toulon, le 29 Janvier 1864

Le Major-Général de la Marine,



Enregistré aux  
Archives

Publié à la Majorité  
générale